

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 28

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2021

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 12

Relevé des délibérations du C.A. du 01.07.2021

Les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, le relevé des délibérations du C.A. du 1^{er} juillet 2021 (cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Votant** : 17
- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 17
- **Pour** : 17
- **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 21 octobre 2021

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de l'ENSMM



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSMM

↳ Séance du jeudi 1^{er} juillet 2021 – 14 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Notes :

M. Eric Robert quitte la séance à 18 h 19

La séance est ouverte par le Président du CA.

Le DGS fait état des procurations : Emmanuel Piat donne procuration à Violaine Guicheret-Retel, Nadine Piat donne procuration à Sébastien Thibaud, Laurent Grenier donne procuration à Sylvain Compagnon, Nathalie Gladoux donne procuration à Alain Dovillaire et Emmanuelle Vallée donne procuration à Satish Namah.

Le DGS souligne que le quorum est atteint.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2021**

Le Président du CA rappelle qu'il s'agissait d'un CA extraordinaire (CA « social »).

Le Conseil d'Administration adopte le relevé des délibérations du CA du 3 juin 2021 (0 vote contre, 2 abstentions).

➤ **APPROBATION DE LA DEMANDE DE PASSAGE AUX RCE (RESPONSABILITÉS ET COMPÉTENCES ÉLARGIES)**

Le Directeur mentionne que la notification officielle des engagements du MESRI et de son accompagnement de l'École pour le passage aux RCE a été jointe aux documents préparatoires. Il poursuit en rappelant l'historique. Le processus de passage aux RCE a débuté en janvier 2020 avec une première rencontre au MESRI avec la mission d'accompagnement et d'expertise accompagnant l'École dans le processus de passage aux RCE. Un document d'auto-évaluation a été fourni dans le cadre de l'Audit de l'IGESR. Le résultat de cet audit s'est traduit par une liste de recommandations à remplir afin d'être mieux préparé au passage aux RCE. Ces recommandations ont été traduites dans un plan d'actions avec différents niveaux de priorité (A : nécessité de réponse en totalité, B et C : niveau moindre sans obligations d'achèvement avant le passage prévu au 1^{er} janvier 2022). Le Directeur présente les 11 recommandations et l'état d'avancée des actions :

- Mise en place d'un tableau de bord opérationnel : tâche effectuée
- Conforter et renforcer le service RH : tâche effectuée
- Formaliser le processus de gestion de paie et les points de contrôle : tâche effectuée
- Procéder à l'acquisition de *Winpaie* en remplacement de *Girafe* : tâche effectuée
- Identifier le service en charge de la Masse Salariale et de son évolution à 2 ans : tâche effectuée
- Etablir pour toutes les opérations pluriannuelles les restes à payer et les restes à encaisser : redéploiement d'un poste dédié à concrétiser
- Produire le tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation (n° 10) et le tableau de synthèse qui permet le rapprochement des comptabilités budgétaire et générale : tâche effectuée

- Mettre fin à la tenue par l'Agent Comptable de l'ENSMM de la comptabilité de la ComUE : tâche effectuée (depuis le 1^{er} avril 2021)
- Mettre en place un plan de fiabilisation des données comptables (exigences de la certification des comptes) : déploiement du projet Mazars en cours
- Suivre les contrats de recherche dans un outil adapté et fiable : redéploiement d'un poste dédié et interface avec services de gestion de la recherche à concrétiser
- Inscrire les travaux pluriannuels dans un calendrier opérationnel : tâche effectuée (PPI)

Suite à ce plan d'actions, une nouvelle rencontre avec la mission d'expertise du Ministère a eu lieu pour leur présenter les avancées. Une confirmation a été faite quant à la bonne trajectoire suivie par l'École avec une certitude que l'Établissement serait prêt à passer aux RCE en fin d'année.

Le Directeur poursuit en rappelant qu'en octobre 2020, la Direction a rencontré à nouveau les services du MESRI pour présenter les besoins de l'École à savoir le relèvement du plafond d'emplois de 107 à 114 ETPT par neutralisation (ou dégel) des 2 abaissements successifs de 3 ETPT en 2019 et 4 ETPT en 2020 par application de l'article 11 de la LPFP 2018-2022, la transformation de 2 postes (1 ATRF et 1 TCH) en IGE parmi ces 7 emplois à réintégrer dans le plafond, la création d'un 115^{ème} emploi pour un poste d'IGE (l'IGESR préconisait 3 postes pour renforcer les compétences : un poste pour la DSI, un juriste pour sécuriser les affaires générales, un contrôleur de gestion), l'abondement de l'enveloppe indemnitaire pour alignement du RIFSEEP sur les niveaux appliqués à l'échelle du site BFC, le soutien au financement du GVT à compter de 2022 et pour les années à suivre.

Lors du CA de décembre 2020, un retour du MESRI a été fait avec un premier niveau d'engagement quant à l'alignement du RIFSEEP avec application en janvier 2020 (obtention de l'enveloppe rétroactive). La création d'un emploi, 108^{ème} emploi sur un poste d'IGE, a été obtenue au 1^{er} janvier 2021 ainsi que la transformation des deux postes évoqués en poste d'IGE à compter du 1^{er} septembre 2021 sans relèvement du plafond d'emplois correspondant. La réintégration des 7 emplois dans le plafond d'emplois et le soutien au financement du GVT est en attente de la décision de la DGESIP. Un contact avec la DGESIP a été pris en mai avec de longues et difficiles discussions qui ont abouti à une notification datée du 28 juin (jointe aux documents préparatoires). Les engagements de soutien pris par la DGESIP en 2021 sont les suivants dans le cadre du passage en 2022 :

- Le transfert de tous les emplois de titulaires et des crédits de masse salariale associés du T2 (titulaire – budget de l'État) vers le T3 (contractuel – budget de l'Établissement) calculé sur la base de l'exécution 2021 des 108 ETPT notifiés
- Le soclage et le transfert automatiques des transformations d'emplois intervenues en gestion, du GVT et des évolutions indemnitaires et statutaires en lien avec les mesures catégorielles prévues en loi de finances
- Le relèvement du plafond de 1 emploi et abondement de la masse salariale associée à compter du 1^{er} janvier 2022
- Le financement du CAS pension des 5 emplois actuellement occupés par des contractuels au fur et à mesure de leur occupation effective par des titulaires
- Le réexamen régulier du plafond d'emploi et de la masse salariale associée pour s'assurer de leur bonne adéquation avec les besoins, en fonction des évolutions futures

Le Directeur mentionne qu'il s'agit d'un engagement du MESRI à compter du premier semestre 2022. Toutes les demandes n'ont pas été accordées, notamment au niveau des emplois.

Le CT du mardi 29 juin 2021 a émis un avis positif quant au passage aux RCE (la notification du Ministère n'avait pas été reçue).

Une remarque est faite de sécuriser l'envoi des documents préparatoires, dans le respect des délais si possible.

Le Directeur insiste sur le fait qu'un bilan de la situation des emplois et des besoins sera effectué à l'automne 2021. D'autres réexamens sont prévus au cours du premier semestre 2022 et en fin d'année 2022, notamment sur les besoins de l'Établissement. Il précise que le passage à l'autonomie est la seule solution pour ne pas subir les contraintes du Ministère. Mais il sera aussi question de gérer l'optimisation des supports à l'avenir.

Il est remarqué que l'avenir de l'École est d'avoir suffisamment de liberté, donc d'être aux RCE, et d'adopter une stratégie efficace et offensive vis-à-vis du Ministère. Dans le cas contraire, le risque est de voir placer l'ENSMM sous tutelle, synonyme de déclin.

Le débat se poursuit. La non-pérennisation de l'I-SITE est abordée car le projet impactait considérablement l'avenir du site BFC.

Concernant les emplois de titulaires, le Directeur reprend que l'ENSMM possède à ce jour 108 ETPT emplois à temps plein travaillés et que, potentiellement, l'École peut cibler sur 114 ETPT. Concernant les contractuels en CDI, l'École n'aura pas plus de moyens pour développer les ambitions avec le passage aux RCE. Il sera davantage question d'optimisation des moyens humains. C'est-à-dire qu'il sera nécessaire de définir les besoins et les moyens à développer pour y faire face et pour aller plus loin. La stratégie de l'École devra intégrer sa raison d'être et de mener des actions offensives pour pérenniser son statut et sa position.

Il est noté qu'il est fondamental qu'une réflexion soit menée sur le programme pluriannuel stratégique sur les cinq ans à venir. De même, la mise en place d'une GPEC pour maîtriser le schéma d'emploi est indispensable.

Le projet de délibération est le suivant :

« Après en avoir délibéré, compte tenu des conditions et modalités encadrant l'accession de l'ENSMM aux responsabilités et compétences élargies, les membres du Conseil d'administration approuvent / s'opposent à l'accession de l'ENSMM aux RCE »

Le DGS précise que pour ce vote, la majorité absolue est nécessaire pour l'adoption de la proposition.

Le Directeur mentionne qu'un avis motivé sur l'ambition de l'École et les moyens nécessaires pour y faire face sera transmis au Ministère.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'accession de l'ENSMM aux RCE (0 vote contre, 1 abstention).

➤ **APPROBATION DU PPI (PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT) 2022-2026**

Le Directeur souligne la nécessité d'avoir une visibilité sur le PPI 2022-2026 et l'importance stratégique de ce point en termes de pilotage et de gestion. Il s'agit d'avoir une vision modulable et adaptable permettant d'accroître l'agilité de l'École et de répondre rapidement et efficacement à des appels à projets en assurant le cofinancement des investissements.

L'Agent Comptable présente la version V1 du PPI intégrant des évolutions comparativement au précédent PPI 2018-2022 avec l'association de la recherche et la prise en compte du périmètre patrimonial. Il précise que le PPI doit être réévalué tous les ans en suivant des critères objectifs et pertinents.

- Le premier critère qui sera systématiquement évalué est l'adéquation du projet avec la stratégie de l'École. L'objectif est d'avoir 5 ans de projets et de s'assurer que les investissements soient conformes avec les directives de l'Établissement.
- Le deuxième critère est la maturité des projets.
- Le troisième critère est la capacité à réaliser les projets prévus.
- Le dernier critère est la soutenabilité financière (dans les deux sens).

L'enjeu de la mise en place d'une forme d'agilité dans la réévaluation est de pouvoir répondre aux besoins avec des informations actualisées en temps réel. En termes de méthode, l'objectif est d'avoir un horizon de projets à 5 ans. Cette culture de projection permet de vérifier l'adéquation avec la stratégie de l'École et d'assurer les dialogues avec le Ministère. Il est également important de corréliser le PPI avec les actes budgétaires.

Une première version des programmations jusqu'en 2026 a été communiquée, unité budgétaire par unité budgétaire, en joignant les fiches projets associées. En termes de répartition, 49 % concerne le périmètre patrimonial, travaux portés par l'ENSMM ; 30 % sont relatifs à l'enseignement (demandes validées par la CFVU ou portées par les services communs et la DSI pour la pédagogie) ; 11 % pour les services supports et 10 % pour la recherche (équipements ou

optimisations d'équipements, travaux d'aménagement des locaux). Cette première approche du PPI représente 3,5 M€ de crédits financés sur fonds propres.

Sur l'année 2022, 700 000 € d'investissements sur fonds propres sont programmés. L'Agent Comptable rappelle que les arbitrages ont été menés avec l'ensemble des services qui ont proposé des projets en s'assurant de la soutenabilité financière de chacun. Le Directeur compte sur des réponses à des appels à projets de façon opportuniste pour l'Établissement afin de cofinancer un certain nombre des projets retenus.

Concernant les projets retenus, il est rappelé qu'un sondage a été mené auprès des services d'enseignements.

Bien que dommageable, il est noté un décalage entre le PPI actuel et la réflexion stratégique ENSMM 2040. Il sera nécessaire d'adapter le PPI et de l'aligner avec les axes stratégiques de l'École. La notion de rentabilité est soulevée quant aux investissements réalisés. Un retour sur investissement est indispensable pour évaluer l'efficacité des équipements. Un travail de vigilance sera à faire à l'avenir sur les demandes, aussi bien au niveau de la recherche que de la pédagogie. De même, il est nécessaire de mesurer l'impact des investissements, notamment en termes de RH (maintenance et fonctionnement des équipements). La mutualisation est une solution à envisager. Par ailleurs, un exercice d'anticipation des coûts d'installation, de fonctionnement et de maintenance des équipements est à effectuer, de même qu'une anticipation de la localisation des équipements. La concertation entre tutelles en ce qui concerne la recherche, les emplois et les équipements devra se faire à l'avenir.

Suite aux discussions, le projet de délibération est complété et devient :

- *Les membres du Conseil d'administration adoptent le plan pluriannuel d'investissements 2022-2026 présenté (cf. annexe jointe).*
- *Les membres du CA formulent le souhait que les prochaines versions du PPI intègrent plus clairement les objectifs stratégiques.*

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA adoptent le PPI 2022-2026 présenté (0 vote contre, 1 abstention).

➤ **APPROBATION DES CREDITS CVEC**

Les membres du CA doivent valider la proposition de la CFVU concernant les crédits CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus). Les 5 projets sélectionnés sont présentés, à savoir :

- BDE : salle de stockage / de réunion des associations – Montant attribué : 3 408 €
- BDE (e-sport) : demande de lots pour le tournoi e-sport – Montant attribué : 400 €
- Muzic : achat d'instruments de musique – Montant attribué : 2 226 €
- Ens2m Conseil : création de la Junior Entreprise de l'ENSMM – Montant attribué : 2 341 €
- Canal Mu : achat d'une Go Pro à l'ENSMM – Montant attribué : 627,87 €

Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante précise que le montant total demandé est inférieur aux crédits disponibles (45 000 € environ).

Le Directeur précise que les crédits non consommés seront reportés mais pas indéfiniment. Les étudiants demandent à accentuer la communication relativement à ces crédits disponibles. Le Directeur mentionne que dans le cadre d'un comité de site dédié à la CVEC, une idée a été émise de mutualiser un certain nombre de sommes pour aménager le campus et faire que la vie étudiante soit mieux servie. Le Directeur adjoint ajoute qu'un nouvel appel à projets est prévu à la rentrée prochaine pour compléter la liste des projets retenus. Une communication plus large sera menée.

Il est indiqué que le projet d'abri à vélos pour les étudiants et les personnels du DMA doit être terminé avant la fin de l'année 2021.

Le projet de délibération est le suivant :

« Vu la délibération n° 8 de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'ENSMM.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'attribution des crédits relatifs à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). »

Le Président du CA soumet la proposition au vote.

Les membres du CA adoptent l'attribution des crédits relatifs à la CVEC à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

➤ **SOLDE DES COMPTES DE TIERS PAR COMPTES DE REPORT A NOUVEAU**

Dans le cadre des travaux de consolidation des données comptables dans la perspective de la certification des comptes, une qualité d'information dans les comptes de tiers est perfectible avec des opérations anciennes non clôturées en comptabilité. Ce travail devait être achevé l'année dernière mais, compte tenu de la situation sanitaire, les conditions de travail n'ont pas permis l'achèvement. Dans l'état, les comptes s'avèrent peu auditables (rapport de l'IGESR et du cabinet Mazars). À ce jour, l'apurement d'un certain nombre de comptes de tiers a été effectué et doit être validé par les membres du CA. L'Agent Comptable présente les comptes (110 et 119) et justifie les opérations. Les apurements passent par un compte de report à nouveau (450 736,15 € pour le 110 et 404,46 € pour le 119).

Il est précisé que ces erreurs passées sont dues à des problèmes de suivi, de méthodes et d'outils. Un travail a été effectué pour éviter ces problèmes à l'avenir.

Le DGS rappelle que ce travail fait partie des recommandations de niveau A de l'IGESR. Un personnel dédié pour effectuer l'interface entre les services de gestion et de recherche est envisagé.

Le projet de délibération est le suivant :

« Les membres du Conseil d'administration approuvent le solde des comptes de tiers pour un montant de 450 736,15 € par le compte de report à nouveau 110 et pour un montant de 404,46 € par le compte de report à nouveau 119 conformément aux opérations présentées (cf. annexes jointes) »

Le Président du CA soumet la proposition au vote.

Les membres du CA adoptent la proposition à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

➤ **PROVISIONS POUR RISQUES**

Toujours dans la logique d'apurement de compte de tiers, il est proposé de procéder à une provision pour risque. L'Agent Comptable rappelle qu'une provision pour risque est une charge qui consiste à provisionner une somme pour faire face à un risque financier. Cette solution fait suite aux recommandations du cabinet Mazars relativement à un problème comptable plus que pour faire face à un vrai risque. Il est précisé qu'il s'agit dans ce cas particulier d'un mécanisme de gestion de risques comptables mais non réel, même si le risque n'est pas totalement écartable à ce jour.

Le projet de délibération est le suivant :

« Les membres du Conseil d'administration approuvent la constitution d'une provision pour risques d'un montant de 832 233,03 € au compte 151 (cf. annexe jointe) »

Le Président du CA soumet la proposition au vote.

Les membres du CA approuvent la constitution d'une provision pour risque d'un montant de 832 233,03 € au compte 151 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

➤ **APPROBATION DES TAUX ET DUREES DE FINANCEMENT DES BOURSES ERASMUS+ 2021-1-FR01-KA131 POUR LA PERIODE DU 01/09/2021 AU 31/10/2023**

L'objectif est de valider les taux, durées et les critères d'attribution des bourses Erasmus+ pour la période 2021 à 2022. Les taux présentés sont mensuels et sont encadrés par l'agence Erasmus+ France avec un maximum et un minimum imposés. Le but est de favoriser et d'aider à la mobilité intra européenne (les taux sont supérieurs à ceux de l'année 2020-2021).

En raison de l'augmentation continue des subventions attribuées à l'ENSMM, les taux de financements mensuels proposés se situent dans la fourchette haute des taux autorisés. Les taux de financement sont obligatoirement fixés pour toute la durée du projet de subvention. Le Directeur

adjoint à la formation et à la vie étudiante présente les taux proposés en fonction des groupes de pays et de la nature de la mobilité :

- Pays Groupe 1 : 550 € pour mobilité d'études / 700 € pour mobilité de stage
- Pays Groupe 2 : 500 € pour mobilité d'études / 650 € pour mobilité de stage
- Pays Groupe 3 : 450 € pour mobilité d'études / 600 € pour mobilité de stage

Concernant les durées de mobilités, Les durées minimale et maximale de financement d'une bourse Erasmus+ sont fixées par l'Agence Erasmus+ France. Le Directeur adjoint précise que la durée du financement doit au plus être égale au nombre de jours réels de chaque mobilité individuelle. Les durées de financement proposées permettent de couvrir la durée réelle d'une mobilité (dans la mesure du possible) et de financer un maximum de mobilités. Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante présente les durées proposées en fonction de la nature de la mobilité :

- Mobilités d'études : durée minimale de financement = 2 mois / durée maximale = durée réelle du semestre d'études
- Mobilités de stage : durée minimale de financement = 2 mois / durée maximale = durée réelle du stage

Le dernier point traite des critères d'attribution avec une priorité mise sur une première mobilité pour études ou stage. Une limite est fixée sur le cumul des bourses, notamment dans le cadre des doubles diplômes (privilégiés pour laisser la possibilité à d'autres financements de mobilité). Enfin, dans la mesure du possible, des bourses seront attribuées aux secondes mobilités ou aux doubles diplômes avec financement spécifique.

Le DGS rappelle que l'ENSMM contribue aussi sur fonds propres à travers le fonds d'aide à la mobilité pour pouvoir étudier les situations difficiles.

Le Président du CA soumet la proposition au vote.

Les membres du CA approuvent les taux, durées et critères d'attribution des bourses Erasmus+ proposés dans le cadre du Projet de subvention 2021-1-FR01-KA131-000000 pour la période du 01/09/2021 au 30/09/2022 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

➤ **APPROBATION DES REGLEMENTS DE SCOLARITE**

Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante mentionne que ce point a été abordé en CFVU relativement à un incident décelé dans un rapport de stage d'un étudiant. Suite à cela, il s'est avéré judicieux et nécessaire d'ajouter des éléments aux règlements de scolarité, traitant de la liberté d'expression, de la laïcité et de la neutralité. L'objectif de ces ajouts est d'insister sur l'interdiction de faire part de convictions politiques et croyances religieuses, sous quelque forme que ce soit, dans les écrits ou dans les oraux des étudiants.

Le DGS précise que ces éléments existent déjà dans le règlement intérieur pour le personnel. Concernant les étudiants, jusqu'à ce jour, le règlement faisait référence au Code de l'Education qui proscribit uniquement les actes de prosélytisme.

Les ajouts proposés concernent le Titre 5 article 2 du règlement de scolarité FISE et le Titre 4 article 2 du règlement de scolarité FISA (« Dans le respect de la neutralité et de la laïcité, les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression. Ils exercent cette liberté dans des conditions qui ne nuisent pas aux activités s'inscrivant dans les missions de l'établissement et qui ne troublent pas l'ordre public. Les principes de laïcité et de neutralité impliquent que les étudiants ne manifestent pas leurs convictions politiques ou leurs croyances religieuses, sous quelque forme que ce soit, écrite comme orale. »).

Le Directeur adjoint précise que ces modifications ont été validées par la CFVU.

Il est mentionné que dans le cas d'un incident en lien avec les activités pédagogiques, il est nécessaire de rappeler le règlement et de faire remonter l'incident à la Direction qui le signalera aux autorités.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent les mises à jour présentées des règlements de scolarité à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

➤ **PREPARATION DE LA CAMPAGNE EMPLOI 2021/2022**

Le Directeur précise que la campagne emploi 2021/2022 prendra en compte les contraintes de l'Établissement. Les documents envoyés relatent l'évolution des emplois sur le titre 2 au cours des trois dernières années pour les personnels BIATSS, les enseignants-chercheurs et chercheurs. En termes de supports d'emplois, 115 supports sont disponibles mais avec un abaissement du plafond d'emplois qui est ramené à 108 ETPT.

Le Directeur poursuit en faisant un bilan de la précédente campagne emplois (cf. note de service jointe aux documents préparatoires) :

- Un poste de TCH sur lequel un contractuel a été recruté au service RH
- Un poste d'ASI au service RH. Un contractuel occupe les fonctions
- Un poste vacant d'IGE réaffecté au service d'Aide au pilotage. Le recrutement d'un titulaire a été effectué.
- Un poste d'IGE suite à un concours infructueux pour le service DSI. Le recrutement d'un IGE a été effectué le 5 mai 2021
- Un poste vacant d'IGE au concours. Le recrutement a eu lieu pour le service SCRIPT par concours externe, poste pourvu en décembre 2020
- Un poste d'IGR suite à un départ en retraite. Ce poste a été redéployé sur la plateforme MIFHySTO et pourvu par concours externe en décembre 2020

Au niveau des enseignants et enseignants-chercheurs, deux postes de MCF étaient vacants. Il avait été décidé du surseoir au recrutement afin d'établir les profils dans le cadre des orientations stratégiques pour la formation.

Concernant la prochaine campagne emplois, une liste de l'ensemble des possibilités de supports a été établie (au titre 2) :

- Un poste de TCH au service Patrimoine (détachement)
- Un poste d'ASI au service RH (concours infructueux en 2020)
- Un poste d'IGE au service Coopération internationale (disponible à compter du 7 juillet 2021)
- Un poste d'IGE au service SCRIPT (départ en retraite en décembre 2021)
- Un poste d'IGE à l'Atelier (départ en retraite en avril 2022)
- Un poste d'IGR au service Aide au pilotage (départ en mutation en novembre 2020)
- Un poste de MCF section 26 (départ en retraite en septembre 2020)
- Un poste de MCF section 28 (recrutement PU vacant en septembre 2020)
- Un poste de MCF section 60 (départ en retraite en septembre 2021)
- Un poste de PR section 63 (départ en retraite en octobre 2021)

Une remarque est faite sur les disponibilités. Le retour est possible s'il y a possibilité d'accueil. Une priorité est accordée au collègue en disponibilité ou en détachement. Ce point intègre la stratégie à mettre en œuvre à l'avenir pour ne pas avoir à accumuler des mobilités de disponibilités ou de détachements et être dans une situation de surplus en cas de retours sans forcément avoir la possibilité de les financer.

Il est rappelé que le raisonnement sur les emplois se fait en termes de masse salariale et d'ETPT en non pas en termes de poste.

Concernant les emplois au titre 3, le plafond reste à 24 emplois. Des mesures d'ajustement du plafond ont été opérées en compensation de la fermeture des postes de fonctionnaires entre 2018 et 2021 (il est rappelé que l'École a obtenu le maintien de la masse salariale). Il est noté qu'un maître de conférences est placé en position de mise à disposition pour 3 ans, actuellement remplacé par un ATER depuis 2 ans. De même, 2 postes « gagés » sont décomptés du stock d'emplois et font l'objet d'une mesure d'ajustement du plafond avec compensation exceptionnelle de la masse salariale suite à une négociation entre la Direction et le MESRI. Il en sera de même avec un autre départ en retraite en avril 2020.

Au niveau du calendrier, la date limite pour adresser les demandes motivées de transformations d'emplois au MESRI est à prévoir pour la mi-octobre 2021. Sur cette base, un rétro planning est établi comme suit :

- Recensement des besoins des différents services à partir du 2 juillet 2021 pour une remontée au RH au plus tard le 3 septembre 2021
- Réunion des instances consultatives CFVU/CR et CT entre le 20 septembre 2021 et le 8 octobre 2021
- Délibération du CA : octobre 2021

➤ **POINT D'ETAPE : STRATEGIE DE COMMUNICATION**

Le Directeur procède à un point d'étape concernant la stratégie de marque qui intègre les enjeux stratégiques de l'École visant à améliorer son attractivité et à augmenter ses ressources propres. L'amélioration de l'attractivité passe nécessairement par un positionnement plus visible et une communication renforcée.

Dans la première phase de travail (premier semestre), d'écoute et de partage, des enquêtes et des entretiens individuels ont été menés auprès des personnels et enseignants (taux de réponse de 61 %), des étudiants (taux de réponse 47 %) et des *alumni* (taux de réponse de 15 %). Des groupes miroirs ont été créés pour construire une vision commune de l'École (*alumni* : 20 participants / étudiants : 15 participants / personnels et enseignants : 20 participants / institutionnels et partenaires : 10 participants + 6 entretiens individuels). Un travail de synthèse a été fait en collaboration avec l'agence de marque, pour établir les forces et les faiblesses identifiées. Trois critères ont été identifiés comme forces de l'École : la spécialisation en microtechniques, la recherche (laboratoire et plateformes), les infrastructures et équipements. Trois paramètres ont été identifiés comme faiblesses de l'École : les liens avec les entreprises, l'image, l'ouverture à l'international.

Le Directeur poursuit en abordant les forces et faiblesses de la marque actuelle, à savoir pour les forces, l'unicité en France, les infrastructures et les équipements, la proximité de FEMTO, et pour les faiblesses, la clarté du positionnement, le déficit de communication des microtechniques, la notoriété et l'attractivité, l'engagement concret envers la marque (*alumni* notamment). L'enjeu de la démarche est le suivant : arriver à associer l'ensemble des parties prenantes dans une ambition d'excellence pour assurer le développement et la pérennité de l'École.

Le Directeur synthétise ensuite le travail mené au sein des groupes miroirs :

- Une adhésion à la démarche d'amélioration de l'École, des attentes fortes vis-à-vis de la Direction et une intention d'engagement réaffirmée
- Un certain attachement au nom ENSMM et une acceptation de l'idée d'une marque additionnelle si elle permet une meilleure affirmation de la spécificité de l'École (attachement au Mu), avec une communication renforcée
- Une idée du positionnement qui s'articule autour des microtechniques et des microtechnologies, en intégrant les notions de « haute précision » et de « systèmes intelligents »
- Une première conviction que la plate-forme de marque doit accompagner des ajustements structurants de l'École : contenus des enseignements, engagements de l'École, politique de partenariats, mobilisation de ressources...
- Une seconde conviction que la promotion du « micro » doit se faire à travers les illustrations et exemples : une communication de contenus inspirants.

Un travail guidé par l'agence de marque a ensuite permis de définir des piliers stratégiques pour la marque, à savoir :

- **Incarner et assumer fièrement le leadership sur les formations en microtechniques et microtechnologies** : faire connaître et reconnaître l'expertise d'une école moteur d'un pôle unique en Europe, qui forme des ingénieurs polyvalents et leur transmet un supplément de connaissances et de savoir-faire
- **Agir en ambassadeur des microtechniques et microtechnologies** : prendre la parole pour partager et valoriser les connaissances et les innovations, et s'engager dans des programmes de recherche ambitieux

- **Former des ingénieurs responsables** : dans un monde en profonde mutation, promouvoir l'approche de l'École et l'apport des microtechniques et microtechnologies pour répondre aux grands défis sociétaux

Concernant le travail à venir, les étapes sont les suivantes :

- **Retour aux personnels, aux enseignants, aux élèves et aux *alumni*** : envoi d'une synthèse début juillet / Sollicitation sur l'identification d'illustrations des microtechniques et microtechnologies
- **Partage de la Plateforme de marque en Comité de Marque** : étape 1 – 6 juillet – présentation de la plateforme de marque, des ajustements liés aux enquêtes et aux groupes miroirs, des principes de rédaction. Optimisation avec les remarques et suggestions formulées / Validation de la plateforme pour le 15 juillet
- **Travail sur le nom et le logo (juillet/août 2021)** : agence de communication avec la Direction et les équipes de communication
- **Partage des orientations retenues avec le Comité de Marque** : étape 2 – à la rentrée – Présentation du nom et échanges autour des propositions de logo qui auront été sélectionnées par la Direction et la Communication et optimisées / Choix définitif du nom et du logo avec la Direction de l'École en septembre
- **Travail sur la charte graphique et sur la charte éditoriale pour le déploiement de la nouvelle communication début 2022**

La première réunion du Comité de Marque aura lieu le 6 juillet

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Directeur mentionne qu'aucune question n'a été posée.

Une remarque est faite quant au manque de « courtoisie » de la SODERE relativement au refus de partenariat financier sur la plaquette alpha.

Le Directeur remercie l'ensemble des membres du CA et invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié.

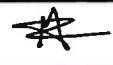
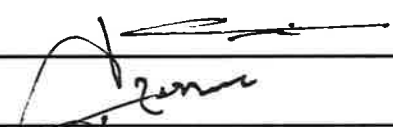


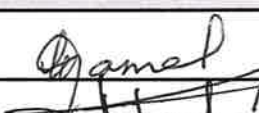
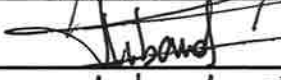
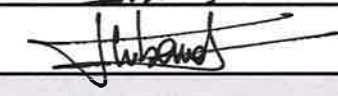
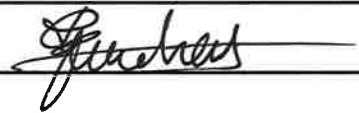
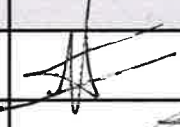




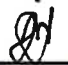
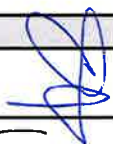


En raison de sa dernière participation, Mme Girin remercie les membres du CA et les membres de la Direction de l'École.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.



LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSMM

📅 **le Jeudi 1er juillet 2021 - 14h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
Monsieur Jean-François CHANET	Représenté par Mme Maud Girin	
Madame Catherine BARTHELET		
Madame Francine CHOPARD	Excusée	
Monsieur Sylvain COMPAGNON		
Monsieur Alain DOVILLAIRE		
Madame Nathalie GLADOUX	Procuration M. Dovillaire	
Monsieur Laurent GRENIER	Procuration S. Compagnon	
Madame Emmanuelle VALLÉE	Procuration G. Namah	
Monsieur François ZECCHINI		
Monsieur Gawtum NAMAHA		
Madame Nadine PIAT	Excusée Procuration Sébastien THIBAUD	
Monsieur Sébastien THIBAUD		
Monsieur Emmanuel PIAT	Excusé Procuration Violaine GUICHERET-RETEL	
Madame Violaine GUICHERET-RETEL		
Monsieur Joël IMBAUD		
Madame Naznine BILLOT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Elise CARDOT	Excusée	
Monsieur Grégoire PIZON		
Madame Charline SILVESTRI		
Monsieur Erwan BURNICHON		
Madame Marie-Audrey PAUMARD		
Monsieur Maël JAMAULT		
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Morvan OUISSE	Excusé	
Monsieur Christophe VARNIER		
Monsieur Michel JAUZEIN		